

La Caisse Nationale

D'ECONOMIE

VOL 2—No. 6.

NOVEMBRE 1905

Abonnement : 25c par année

Comment gagner une année entière

Il convient tout particulièrement de rappeler, en cette fin d'année, que les entrées à la Caisse Nationale d'Economie datent toutes du 1er janvier: ce qui revient à dire que toute personne qui s'inscrit avant la fin de cette année aura le privilège de faire remonter au 1er janvier 1905 son adhésion à la Caisse. C'est une année de sociétariat de gagnée; c'est une année de rente de plus pour le sociétaire; c'est une année d'avancement sur la perception des revenus.

Il est donc extraordinairement avantageux de présenter immédiatement son adhésion, de façon à gagner toute l'année courante.

Les familles qu'anime un réel esprit d'économie ne devraient pas laisser passer cette occasion.

Les retraites ouvrières

La France, pays où la mutualité est le mieux organisée, discute depuis des mois, on pourrait presque dire des années, la question des retraites ouvrières, comme notre "Bulletin" le mentionnait dans son numéro de septembre.

La prochaine rentrée du Par-

lement français, les conférences, les congrès des œuvres sociales, dans lesquels M. Millerand, ancien ministre, et M. Mabileau, directeur du Musée Social, ont exposé des idées aussi neuves que différentes; la certitude que la lutte suprême va se livrer devant les chambres françaises, font surgir de tous côtés des polémiques pleines d'enseignements pour les hommes dévoués qui, dans notre pays, se consacrent au développement et au perfectionnement des œuvres de prévoyance.

En France, comme partout, on reconnaît la nécessité de l'établissement de la retraite, comme partout également les esprits se divisent en partisans de l'obligation et de la liberté.

Les premiers ne voient de salut que dans l'organisation par l'Etat; dans l'obligation, disons le mot, dans le "socialisme" d'Etat.

Les seconds se réclament énergiquement de la liberté, dans la coopération libre; dans l'effort individuel.

Des idées émises dans la grave discussion de cette importante question un principe s'est nettement dégagé: c'est que les sociétés de secours mutuels ne sauraient organiser dans leur sein des sociétés de retraite à moins de les tenir absolument en dehors des principes et des conditions régis-